

Territoires, efficacité et simplicité**P4****Vie Institutionnelle**

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L4221-1, L.4132-14 et L.4132-22,

VU le Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU les dispositions législatives, réglementaires ou statutaires régissant les organismes extérieurs référencés en annexe,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le non recours au vote à scrutin secret pour les votes portant sur les nominations et les désignations de la Région dans les organismes extérieurs présentées lors de la réunion de la Commission Permanente du 21 novembre 2025,

D'APPROUVER

les modifications et abrogations de désignations présentées en annexe 1.

D'APPROUVER

la liste des déplacements justifiant une prise en charge au coût réel des frais d'hébergement et de repas, figurant en annexe 2,

D'AUTORISER

la prise en charge et/ou le remboursement par la Région des frais d'hébergement et de repas au coût réel, tel qu'indiqué en annexe 2.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble.

Vote dissocié : Approbation du non recours au vote à scrutin secret pour les votes portant sur les nominations et désignations de la Région dans les organismes extérieurs.

Adopté à l'unanimité

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Christine TAFFOREAU-HARDY, Barbara NOURRY.